

Traditions juives autour de Lv 18,22 (week-end 2006)

Pour aller plus loin dans la lecture : Les traditions juives autour de Lv 18,22 et des pratiques homosexuelles

Lévitique 20,13 : Si un homme couche avec un autre homme comme on couche avec une femme, ils ont commis tous deux une abomination ; ils seront mis à mort : leur sang sera sur eux.

Dt 23,18-19 : 18- Il n'y aura pas de prostituée sacrée parmi les filles d'Israël, il n'y aura pas de prostitué sacré parmi les fils d'Israël. 19- Tu n'apporteras pas dans la maison de YHWH, ton Dieu, pour un vœu, quel qu'il soit, le gain d'une prostituée ou le salaire d'un "chien" : l'un comme l'autre sont une abomination pour YHWH, ton Dieu.

1 Rois 14,22-24 : 22- Juda fit ce qui déplaisait à YHWH ; ils provoquèrent sa jalousie plus que ne l'avaient jamais fait leurs pères par les péchés qu'ils commettaient. 23- Ils se bâtirent, eux aussi, des hauts lieux avec des pierres levées et des Ashéras, sur toute colline élevée et sous tout arbre verdoyant. 24- Il y eut même des prostitués sacrés dans le pays. Ils imitèrent toutes les abominations des nations que YHWH avait dépossédées devant les Israélites.

1 Rois 15,11-14 : 11- Asa fit ce qui plaisait à YHWH, comme David, son père. 12- Il fit disparaître du pays les prostitués sacrés, et il supprima toutes les idoles que ses pères avaient faites. 13- Quant à Maaka, sa mère, il lui retira la dignité de grande dame, parce qu'elle avait fait une idole pour l'Ashéra. Asa abattit son idole et la brûla dans l'oued Cédron. 14- Mais les hauts lieux ne disparurent pas, quoique le cœur d'Asa fût tout entier avec YHWH pendant tous ses jours.

Commentaires rabbiniques sur Lv 18,22 :

Les rabbins considèrent que Lv 18,22 et 20,13 condamnent toute pratique homosexuelle masculine. Ils reconnaissent par ailleurs qu'on cherchera en vain dans la bible une condamnation de l'homosexualité féminine. Comment expliquer que l'homosexualité féminine n'y soit pas condamnée ? Difficile de croire qu'il s'agit d'un oubli. Les rédacteurs du Lévitique ont pensé à condamner à mort l'homme qui couche avec une bête, la femme qui couche avec une bête (ici l'interdiction est clairement formulée pour l'homme et la femme). Idem pour l'interdiction faite à tout homme de coucher avec sa belle-fille, une interdiction symétrique est prononcée pour les rapports entre belle-mère et beau-fils.

Pourquoi auraient-ils oublié une condamnation de la femme qui coucherait avec une femme ? L'explication la plus plausible est que la condamnation de l'homosexualité masculine était rationnelle dans le contexte géopolitique de l'époque, alors que l'homosexualité féminine n'avait pas d'importance. Il faut en effet se souvenir que le Lévitique date d'une époque où le peuple hébreu était constitué d'un rassemblement de tribus nomades pratiquant le pillage. La force militaire de ce groupe de tribus, donc leur capacité à piller, était une fonction directe de la population de ces tribus. Un acte homosexuel entre deux hommes était donc un gaspillage de sperme qui devrait être mieux utilisé en tentant d'inséminer une femme, pour produire de futurs guerriers et pilleurs.

Une pratique homosexuelle entre femmes n'avait par contre aucun effet potentiel sur la natalité dans la mesure où les femmes en question avaient aussi une vie conjugale, et il n'y avait donc pas lieu de la condamner. La Torah (Lévitique) condamne l'homosexualité et pourtant l'illustre souverain David révèle certaines tendances dites « déviantes » par les rabbins à travers les propos équivoques qu'il tient dans le cantique funèbre qu'il écrit en apprenant la mort de Jonathan, fils de Saül : « Je suis dans la douleur à cause de toi Yonathan, mon frère, tu faisais tout mon plaisir ; ton amour pour moi était admirable, au-dessus de l'amour des femmes. » (2 Samuel 1:26).

Les historiographes bibliques auraient sûrement interprété l'homosexualité du roi David comme une qualité divine. Pourquoi la condamnation de l'homosexualité dans le Talmud ?

Les principaux arguments sont :

- le mot “Toheba” (abomination) fait l'objet d'un jeu de mots avec “Tohe Ata Ba” : “tu te trompes, tu dévies... car tu n'auras pas de descendance” (Talmud de Nedarim),
- l'animal ne va pas vers l'animal du même sexe, car il n'y aurait pas possibilité de procréation (Talmud de Nedarim),
- la non-contribution à la survie de l'espèce, du fait de l'importance du mariage et de la sexualité dans le mariage (mitzvah indépendante de la procréation) : “L'homme devra coller, adhérer à sa femme” (Talmud Sanhedrin),
- l'homosexualité est comparée au meurtre car le fait de déverser sa semence en vain équivaut à la plus grave de toutes les transgressions de la Torah compte tenu de l'importance extrême qui est portée à la vie,
- l'importance du mariage (Choulkhan Aroukh-Yossef Caro) : il peut arriver qu'un homme marié abandonne son épouse pour cela, ce qui revient à détruire sa famille,
- la femme est un soutien pour l'homme car l'altérité de la femme est beaucoup plus prononcée, la femme est la partenaire du dialogue et de l'échange.